

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2011

La séance du Conseil Municipal en session ordinaire est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Hervé Guillaumot, Maire.

Présents (10) :

Mmes Patricia Bourdeix, Anne-Marie Gautret, Christiane Rabier.

M. Patrick Durudaud, Hervé Guillaumot, Jacques Pelège, Jean-Claude Perot, Daniel Petit-Coulaud, Dominique Scafone, Robert Virevialle.

Excusés (3) :

M. Olivier Combaudon, Bernard Pradaude, Nicolas Rogers.

Absents (1) :

Mme Anne-Marie Pailler.

Pouvoirs (1):

M. Olivier Combaudon donné pouvoir à M. Daniel Petit-Coulaud.

Secrétaires de séance :

Mme Anne-Marie Gautret, M. Daniel Petit-Coulaud.

Ordre du jour :

- 1. Etude complémentaire du plan d'eau.**
- 2. Délibération au sujet du maintien d'activités du bureau de La Poste.**
- 3. Information sur la maîtrise d'assainissement des eaux pluviales au village de Pommier.**
- 4. Demande de concours technique et financier du S.D.E.C (Rajouté à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal)**
- 5. Questions diverses.**

Le sujet suivant est rajouté à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal :

- Point n° 4 : Demande de concours technique et financier du S.D.E.C.**

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres votants présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11 (10 présents + 1 pouvoir)

1. Etude complémentaire du plan d'eau.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 12 janvier 2011, l'aménagement proposé avait fait l'objet d'un refus car il ne permettait pas de préserver la continuité écologique (continuité piscicole et continuité sédimentaire).

La société Impact-Conseil, tenant compte des observations précédentes, a refait une étude complémentaire avec une pente plus importante et a présenté ce dossier lors de la réunion du 20 octobre 2011.

Monsieur Jean-Claude Pérot évoque les 4 scénarii retenus :

a) Scénario n°1 :

L'opération consiste à réaliser une dérivation totale de la Leyrenne et à créer un plan d'eau plus petit. Montant de ce scénario : environ 550 000 €HT.

b) scénario n° 2 :

L'opération consiste à réaliser une dérivation par cloison à partir de la queue de l'étang et à créer deux plans d'eau. Montant de ce scénario : environ 641 000 €HT.

c) Scénario n°3 :

Il s'agit de réaliser une dérivation de type « digue d'étang » sur toute la longueur du plan d'eau et de garder presque l'intégralité de la surface actuelle de ce dernier. Montant de ce scénario : environ 711 000 €HT.

d) **Scénario n°4 :**

L'opération consiste à supprimer totalement la digue du plan d'eau et aboutit à son effacement. Montant de ce scénario : environ 209 000 €HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 l'autorisation trentenaire pour l'exploitation du plan d'eau expire et qu'il est donc urgent de se prononcer pour un scénario. Madame Christiane Rabier précise qu'au cours de cette réunion, Mademoiselle Desrier, de la DDT, représentant la Police de l'eau, avait émis de très grandes réserves sur les solutions 2 et 3 et prônait plutôt l'arasement du plan d'eau comme solution « idéale » d'un point de vue environnemental.

Monsieur Jean-Claude Pérot fait remarquer que le scénario 3 permettrait de conserver à ce site son aspect touristique, associant activités de pêche, de promenade, de camping... alors que le scénario n°4 aboutirait à la « mort du bourg ».

A la suite de cette réunion le bureau d'études « Impact-Conseil » a contacté l'ONEMA et a fait parvenir en Mairie la réponse de cet organisme : il ressort que la continuité écologique dans la partie finale de dérivation est possible moyennant l'aménagement d'une passe naturelle avec plusieurs séquences d'encrochements régulièrement répartis.

Le surcoût des travaux à prévoir serait d'environ 65 000 €HT dans les scénarii 1-2 et 3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des membres représentés, le Conseil Municipal émet le souhait de conserver le plan d'eau dans son intégralité et décide de retenir le scénario n°3.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres votants présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11 (10 présents + 1 pouvoir)

Scénario n°3 : 11 voix ; autres scénarii : 0 voix ; Abstentions : néant

Conscient que le coût de ce projet est très élevé, mais désireux d'investir plutôt que de faire de Saint-Dizier « un bourg mort », le Conseil Municipal va désormais se mettre en quête de financements et organiser des réunions publiques pour informer les administrés sur les opérations à prévoir.

2. Délibération au sujet du maintien d'activités du bureau de La Poste.

Monsieur le Maire, Hervé Guillaumot, et Monsieur Jean-Claude Pérot, Premier Adjoint, ont rencontré le jeudi 13 octobre 2011 Monsieur Bethermin, Directeur Départemental de la Poste. Ce dernier, lors de cette rencontre, a évoqué le devenir de la Poste en Creuse et plus particulièrement celui du bureau à Saint-Dizier Leyrenne. Il a clairement annoncé que la Poste avait vocation à devenir une Banque Postale orientée vers des activités à caractère financier. Il a également expliqué que l'observation des horaires d'ouverture du bureau mis en regard avec ses activités l'amènerait à envisager pour ce bureau une modification de son fonctionnement actuel (nombre de jours et horaires d'ouverture).

Aussi Monsieur le Maire propose-t-il au Conseil Municipal de délibérer au sujet du maintien d'activités du bureau de la Poste et pose la question de savoir si une modification concernant le fonctionnement du bureau de Saint-Dizier Leyrenne est opportune ou non.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des membres représentés, le Conseil Municipal oppose un refus catégorique à toute modification du fonctionnement actuel du bureau de Poste de Saint-Dizier Leyrenne, tant en ce qui concerne le nombre de jours ouvrables que les horaires d'ouverture compte tenu du nombre d'habitants.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres votants présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11 (10 présents + 1 pouvoir)

Pour le maintien : 11 voix ; Contre le maintien : 0 voix ; Abstentions : néant

3. Information sur la maîtrise d'assainissement des eaux pluviales au village de Pommier.

Monsieur Jean-Claude Perot présente le projet avec le plan faisant apparaître les canalisations (tuyaux de 400); il s'agit d'une première approche, précise-t-il. Messieurs Patrick Durudaud et Dominique Scafone posent la question de l'aménagement des caniveaux et souhaitent que des informations soient demandées auprès de la DDT pour savoir comment il est prévu de les reboucher. Monsieur Jean-Claude Perot assure que le projet va être revu plus « finement ».

4. Demande de concours technique et financier du S.D.E.C

Le conseil Municipal de SAINT DIZIER LEYRENNE sollicite le concours technique et financier du S.D.E.C (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant le réaménagement des installations d'éclairage public au bourg dans le périmètre de l'enfouissement des réseaux deuxième tranche, l'illumination de l'église, du monument aux morts ainsi que de la plaque commémorative du square GIRAUD.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de Co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le S.D.E.C pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

Une délibération enregistrée sous le numéro 2011/43 est prise en ce sens :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres votants présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11 (10 présents + 1 pouvoir)

Pour : 11 voix ; Contre : 0 voix ; Abstentions : néant

5. Questions diverses.

a) Vestiaires du foot :

Monsieur Jean-Claude Perot donne différentes informations sur ce dossier :

Les malfaçons constatées ont été réparées, il faut prévoir de refaire des caches en bardage pour les piliers extérieurs.

L'entreprise Colas a réalisé le marquage des parkings handicapés.

La Commune a reçu la subvention DGE de 64 000 €, il reste à venir la somme de 8 300 € du Conseil Général. Pour ce qui est du vol au stade, l'expert n'est toujours pas passé.

b) Tracteur de la commune et débroussaillage :

Il est arrivé et doit être très vite opérationnel. Il faudrait prévoir en priorité le débroussaillage des routes avant celui des pistes, font observer plusieurs conseillers. Monsieur Jean-Claude Perot répond que c'est prévu.

c) Bornes d'incendie :

Les pompiers ont procédé à la vérification des bornes d'incendie. Trois bornes défectueuses sont à changer.

Le Syndicat de l'Ardour peut avoir des prix intéressants et si on passe par cet organisme cela reviendrait à 1 095 € l'une, au lieu de 1 500 € et l'Ardour se charge de les poser, ce qui pour les trois représenterait un montant de 3 619,29 €

d) Point sur la consommation en eau dans la commune :

Actuellement la commune compte 649 branchements contre 643 en 2010, la consommation annuelle est de 48 835 m³, ce qui représente 11,48 % de consommation en moins par rapport à 2010.

Saint-Dizier reste cependant le plus gros client de l'Ardour.

e) Portes de l'Eglise :

Monsieur Jacques Pelège intervient à ce sujet : cela fait deux ans que les portes sont commandées. Il est convenu de demander à l'entreprise Demargne si elle veut toujours les faire et d'aviser en fonction de sa réponse.

f) Inauguration du Square :

Il va falloir fixer une date, mais avant l'inauguration, fait remarquer Madame Christiane Rabier, il faut finir l'aménagement (plantations autour du square).

Pour cela, il est convenu de demander un devis à « Jardins en Marche »

La séance est levée à 22 heures 00.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 janvier 2012 à 20 heures.

Emargement

Patricia Bourdeix	Anne-Marie Gautret	Anne-Marie Pailler	Christiane Rabier	Olivier Combaudon
		/		Procuration
Patrick Durudaud	Hervé Guillaumot	Jacques Pelège	Jean-Claude Perot	Daniel Petit-Coulaud
Bernard Pradaude	Nicolas Rogers	Dominique Scafone	Robert Virevialle	
Excusé	Excusé			